

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
8 novembre 2011 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, située au 2024, route
148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et quelques contribuables.

La séance débute à 20h05.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|----------------------|--|
| Jacques Lizotte | - Normes de construction aux abords de zones agricoles |
| | - Lumière de rue |
| | - Nom des chemins privés |
| Wayne Harris | - Chemin Braun – pavage |
| Nancy Maxsom | - Changement de zonage |
| Madeleine Carpentier | - Dépôt d'un document – drainage route 148 |
| Mo Laidlaw | - Club des ornithologues |
| Lorne Dagenais | - Caractérisation environnementale – zone industrielle |

11-11-902

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 octobre et celui de la séance spéciale du 18 octobre 2011
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements pour le mois de novembre
 - 5.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 5.6 Poste de commis général de bureau
 - 5.7 Autorisation – utilisation du terrain situé au 2, chemin du Ferry – assemblage du nouveau traversier
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Entente avec la ville de Gatineau – établissement d'un plan d'entraide mutuelle
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Projet spéciaux – Plage Charon
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Dénomination de l'usine de traitement d'eau potable dans le village de Quyon
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande à la C.P.T.A.Q – 1090 chemin Smith-Léonard – Pierre D'Aoust

- 9.2 Demande à la C.P.T.A.Q. - 5 chemin Odessa – Daniel Alary
- 9.3 Lotissement - 2100 chemin Gauvin – Mary Claire O’Reilly
- 9.4 Go-kart
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Contrat - production de glace et entretien – patinoire – parc Davis
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois d’octobre 2011
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
 Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : 5.8 Demande à Ville de Gatineau – 195 chemin Terry-Fox
 9.5 Plan – chemin Hurdman

Retrait : 9.4 Go-kart

Adoptée

11-11-903

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE REGULIERE TENUE LE 11 OCTOBRE 2011 ET DE LA SEANCE SPECIALE TENUE LE 18 OCTOBRE 2011

Proposé par Inès Pontiroli
 Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2011 et de la séance spéciale tenue le 18 octobre 2011

Adoptée

11-11-904

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (novembre 2011)

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
 Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **40 712,00 \$**.

Adoptée

11-11-905

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Brian Middlemiss
 Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **42 867,31 \$**(voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 27 octobre 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

11-11-906

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **595 271,83 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 27 octobre 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

11-11-907

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2011

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **\$ 1 793,12** taxes incluses.

Adoptée

11-11-908

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état comparatif budgétaire au 31 décembre 2011 et de l'état comparatif comptable au 31 octobre 2011 pour les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Adoptée

11-11-909

POSTE DE COMMIS GÉNÉRAL DE BUREAU

CONSIDÉRANT l'affichage pour le remplacement temporaire du poste de commis de bureau;

CONSIDÉRANT QUE Madame Claire Romain a fait connaître son intérêt en signant les documents prévus à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE Madame Romain a les aptitudes nécessaires pour occuper ces fonctions;

Il est

Proposé par Roger Larose
Secondé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme Madame Claire Romain au poste de commis de bureau pour la durée du congé prévu pour la titulaire du poste.

Adoptée

11-11-910

AUTORISATION – UTILISATION DU TERRAIN SITUÉ AU 2, CHEMIN DU FERRY – ASSEMBLAGE DU NOUVEAU TRAVERSIER

Il est

Proposé par Edward McCann
Secondé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité permette à Magnalum Inc. d'utiliser le terrain municipal situé au 2, chemin du Ferry pour procéder à l'assemblage du nouveau traversier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Magnalum Inc. fournisse à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité et dommage de 2,000,000 \$ valide pour la durée des travaux et s'engage à remettre le terrain à son état original dans les 30 jours suivant la fin des travaux.

Adoptée

11-11-911

DEMANDE À LA VILLE DE GATINEAU – 195 CHEMIN TERRY-FOX

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Pontiac ont constaté une circulation accru de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE le terrain semble être utilise à des fins industrielles;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité de Pontiac craignent pour leur approvisionnement en eau;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de demander à la ville de Gatineau de nous préciser les usages permis du 195, chemin Terry-Fox.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'utilisation soit conforme aux règlements et ne devrait pas causer un préjudice aux voisins immédiats.

Adoptée

11-11-912

ENTENTE AVEC LA VILLE DE GATINEAU - ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du comité incendie et de notre aviseur légal ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer l'entente avec la ville de Gatineau intitulée « Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre », en y apportant une modification à l'item 9 « Répartition des coûts d'opération » ; soit de retirer l'assistance à l'aide d'un bateau de sauvetage nautique. Le tout étant conditionnel à l'acceptation par notre assureur.

Adoptée

11-11-913

AJUSTEMENT DE LA RÉSOLUTION 11-09-849 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE (URGENCE) – CHEMIN DE TOLÉRANCE – ASSOCIATION PLAGE CHARRON

CONSIDÉRANT QU'à la séance régulière du conseil du 11 octobre, un montant de 1 708,87 \$ fut octroyée à l'association de la Plage Charron afin d'effectuer des travaux de creusage de fossés dans le but de minimiser l'érosion de la chaussée des chemins Émeraudes et Saphir ainsi que contrôler l'écoulement des eaux de surface. Subséquemment, il fut porté à l'attention du conseil que cette somme n'était que pour une portion des travaux et qu'en réalité le coût total du projet est de 5 576,62 \$ (phase I : 3 867,75 \$ et phase II : 1 708,87 \$).

CONSIDÉRANT le besoin urgent de ces travaux, particulièrement la phase I;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLUT QUE le conseil approuve la dépense de 3 867,75 \$ au lieu de 1 708,87 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les sommes dépensées proviennent des postes 02-39000-959 et/ou 02-39000-001-959 à la fin de l'année en cours, sinon, puise à même le surplus libre.

Adoptée

11-11-914

DÉNOMINATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE - VILLAGE DE QUYON

CONSIDÉRANT QUE M. James Coyle a été membre du conseil municipal de Pontiac sans interruption du 1^{er} décembre 2001 au 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période, M. Coyle a été responsable, entre autre, du dossier de l'eau potable pour le village de Quyon;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire souligner l'apport du conseiller James Coyle aux affaires de la municipalité et son dévouement à servir ses concitoyens;

Il est

Proposé par Edward McCann
Secondé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité nomme les édifices abritant les installations de pompage et de traitement de l'eau potable pour qu'elles soient dorénavant connues sous le nom de "Complexe James Coyle".

Adoptée

11-11-915

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1090 chemin Smith-Léonard – Pierre Daoust

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 684 158 dans le but d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 2 684 158 dans le but d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée

11-11-916

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 5, chemin Odessa – Daniel Alary

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 682 655;

CONSIDÉRANT l'article 3.9.6 du règlement de zonage concernant les usages complémentaires agricoles

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec la vision de la municipalité qui est en processus de révision du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 2 682 655

Adoptée

11-11-917

LOTISSEMENT – 2100 chemin Gauvin – Mary Claire O’Reilly

CONSIDÉRANT QUE la requérante désire subdiviser une partie du lot 17C, rang 13, Canton d’Onslow dans le but de créer le lot 17C-3, rang 13, Canton d’Onslow;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la L.A.U;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de reconnaître une situation existante;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande de la requérante ayant pour but la subdivision d’une partie du lot 17C, rang 13, Canton d’Onslow créant ainsi le lot 17C-3, rang 13, Canton d’Onslow, tel que démontré sur le plan préparé par l’arpenteur Christian Schnob sous ses minutes 2101 en date du 21 septembre 2011.

Adoptée

11-11-918

PLAN DES LIEUX : Chemin Hurdman

CONSIDÉRANT les estimations d’honoraires professionnels reçus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil municipal mandate la firme Fortin & Robertson, arpenteurs-géomètres pour les travaux reliés à la préparation d’un plan des lieux.

Adoptée

11-11-919

PRODUCTION DE GLACE ET ENTRETIEN – PATINOIRE – PARC DAVIS

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie la somme de 5 200,00 \$ (plus taxes) à M. Christian Lauzon de *A & C Lauzon* pour la production de la glace et l’entretien de la patinoire au parc Davis pour la saison 2011-2012.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

– Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

– Registre de correspondance du mois d'octobre 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

11-11-920

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par

Appuyé par

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h20 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».